

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 6B1, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet			
Outil de Secours			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W8485-141409/A		2013-0	7-04
Client Reference No N° de re W8485-141409	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HN-366-63033	éférence de SEAG		
File No N° de dossier hn366.W8485-141409	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2013-08-14			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:]	
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur
Cooper, Michael		h	n366
Telephone No N° de télépho	one	FAX No	o N° de FAX
(819) 934-0232 ()		() -	
Destination - of Goods, Service	,		
Destination - des biens, servic			
	AL DEFENCE		
DEPARTMENT OF NATIONAL			
CFSD MONTREAL	С		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST	E.		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL	E.		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST	E.		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL Quebec	E.		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL Quebec H1N2E9	E.		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL Quebec H1N2E9	E.		
CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST MONTREAL Quebec H1N2E9	E.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sign	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caracte	ères d'imprimerie)
Signature	Date



		Dest.	lnv.			Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qty	U. of I.		FOB/FAM	Delivery Req.	
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
	NSN - NNO: 4240-01-509-3107	WB941	W1941	400	Each	\$	XXXXXXXXXX	See Herein	
	RESCUE TOOL								
	RESCUE TOOL. MATERIAL STEEL								
	CORROSION RESISTING; COLOR								
	BLACK; OVERALL LENGTH 8.000 INCHES								
	NOMINAL; GENERAL CHARACTERISTICS								
	ITEM DESCRIPTION BLADE LENGTH								
	3.25 INCHES; SPECIAL FEATURES								
	SHROUD LINE CUTTER AT THE BASE OF								
	THE HANDLE THAT UTILIZES A RAZOR								
	BLADE AND A WINDOWS PUNCH FOR								
	EMERGENCY EXTRACTION FROM								
	VEHICLES, POCKET CLIP INSURES		•						
	AGAINST LOSS		•	•	•				
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0UWS0								
	Part No N° de la partie:								
	TSS-TOFT-12								

W8485-141409/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn366W8485-141409

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Contrat de défense

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8485-141409

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409

Clause du guide des CCUA 12.

13. Clause du guide des CCUA (livraison)

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn366W8485-141409

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn366 \end{array}$

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses dans les quantités indiquées à la page 2.

2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 14 septembre, 2013.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141409

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
A9033T	Capacité financière	2012-07-16
B1000T	Condition du matériel	2007-11-30

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn366

W8485-141409

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en <u>Ontario</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn366

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8485-141409

hn366W8485-141409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions. b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 **Produits équivalents**

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire:
 - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
 - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
 - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement avec la soumission;
 - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-141409/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn 366 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

1.2 Produits de remplacement - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 15 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

1.3 Paiement des factures par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes :

() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des factures.

Les cartes suivantes sont acceptées :

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn366

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	()	VISA MasterCard
	OU	
	()	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des factures.
Le sou	mission	naire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.
L´acce d´évalı	-	du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère
1.4	Fluctu	ation du taux de change
deman	de de pi	prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune rotection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. ion incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.
1.5	Attesta	ations
Les so	umissio	nnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.
1.6	Livrai	son offerte
-	ue la liv le est le	raison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison

Représentants de l'entrepreneur **1.7**

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom:	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	<u> </u>

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8485-141409 hn366W8485-141409

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Suivi de la livraison	1:
Nom:	
Téléphone:	
Télécopieur :	
Courriel:	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ hn 366 \end{array}$

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141409

hn366W8485-141409

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

1.1 Évaluation technique

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

Conformité aux exigences techniques (description des articles à la page 2.

1.2 Évaluation financière

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles à la page 2.

1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires, en dollars canadiens, FAB destination rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicables.

2. Base de la sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn366W8485-141409

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste en vertu de l'article 01 des Instructions uniformisées 2003 en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe requise à cet égard, aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux – Attestation

Programme de contrats fédéraux – plus de 25 000 \$ et moins de 200 000 \$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des

W8485-141409

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hn366

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a.	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
b.	()	n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
c.	()	est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
d.	()	n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro :

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141409

hn366W8485-141409

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou services qui ont trait aux exigences techniques dans les quantités indiquées a la page 2.

2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
B4019C	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

W8485-141409/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141409

hn366W8485-141409

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Michael Cooper

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers
Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III
11 rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: (819) 934-0232 Télécopieur: (819) 953-4944

Courriel: michael.cooper@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat completer à l'adjudication

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

W8485-141409/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141409

hn366W8485-141409

5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: compléter à l'adjudication du contrat
Titre: compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone: compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur: compléter à l'adjudication du contrat
Courriel: compléter à l'adjudication du contrat

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.4 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat
Téléphone : compléter à l'adjudication du contrat
Télécopieur : compléter à l'adjudication du contrat
Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat pour

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

un coût de \$ _____ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.4 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
D0050C	Certificat d'utilisateur final MND	2007-05-25
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.
 - b) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale Immeuble Mgén George R. Pearkes 101, Promenade du Colonel By Ottawa (ON), K1A 0K2 Au soin de :DAP2-4-4

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de I'acheteur} \\ hn 366 \end{array}$

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada Division « HN » 7B3 Place du Portage, Phase III 11 rue Laurier Gatineau, QC K1A 0S5

Au soin de :Michael Cooper

7.1 Paiement des factures par carte de crédit

8.	Attestations		
Les car	rtes de crédit	et	sont acceptées.
OU			
La car	te de crédit	est acceptée.	

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-141409

File No. - N° du dossier hn366W8485-141409

a)	les articles de la convention;
b)	(inscrire le numéro, la date et le titre) conditions générales supplémentaires;
c)	2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
d)	la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission)
(si la s	soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat :
« clari	fiée le » ou «, modifiée le » et inscrire la ou les dates des clarifications
ou mo	difications).

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

Référence	Section	Date
s de		
CCUA		
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16
	Exigences (CAQ C)	

12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra:

- a) résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b) garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada,

W8485-141409/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn366

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-141409

hn366W8485-141409

l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références	Section	Date
de CCUA		
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D6010C	Palettisation	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les bi	iens doivent être expédiés au point de destination pré	cisé dans le contrat et livrés :
	rendu droits acquittés (DDP) (insérer le selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en procommercial.	•
	Préparation de la livraison	nour la livraison conformément

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) _____ pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) _____ à raison de _____ unités (insérer la quantité obligatoire par paquet ou « jusqu'à un maximum de 100 ») par paquet.

13.3 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal Montréal (Québec)

Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou

514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282